

Bonjour à toutes et à tous,

Stabilité des effectifs dans le Contrat Etat-ONF

Nous vous laissons découvrir ci-dessous les éléments du Projet de Loi de Finance 2019 présentés par le Gouvernement pour ce qui

concerne les effectifs des **opérateurs du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), dont l'ONF** :

Les réductions d'effectifs sont conduites dans un esprit de responsabilité, en opérant des modulations afin de tenir compte, en cohérence avec les contrats d'objectifs et de performance, des situations respectives des différents établissements sous tutelle.

En 2019, les opérateurs participeront ainsi de façon modulée à l'effort transversal de maîtrise des effectifs.

	Plafonds ETPT LFI 2018	SE 2018 en ETP	PLF 2019 en ETPT dont transferts	SE 2019 en ETP
Agence bio	16	1	16	0
ANSES	1 287	-7	1 308	-8
ASP	1 840	-20	1 777	33
CNPF	348	-3	345	-4
FranceAgriMer	1 058	-27	1 030	-29
IFCE	746	-37	709	-37
INAO	236	-1	235	-2
INFOMA	6	-1	6	0
ODEADOM	41	0	41	0
ONF	8 762	0	8 536	-80
TOTAL Mission AAFAR	14 340	-95	14 003	-127

Commentaires :

ONF : la baisse du plafond d'emplois intègre le niveau d'ETPT réellement consommé.

La situation financière de l'ONF a continué de se détériorer et est aujourd'hui préoccupante. Ayant, en particulier, pour objectif de maîtriser l'augmentation des dépenses de personnel, des mesures ont dû être prises. En 2017, la masse salariale ne s'est pas stabilisée, contrairement aux termes du COP 2016-2020. En 2019, l'établissement doit mettre en œuvre un certain nombre de mesures catégorielles (décret CATE, revalorisations indiciaires ...).

Afin de faire face à l'ensemble des dépenses, un schéma d'emplois de - 80 ETP est appliqué. Le plafond d'emplois de l'ONF pour 2019 est de 8 536 ETPT.

traductions SNTF-UNSA :

LFI : Loi de Finance Initiale

SE : Schéma d'Emploi

AAFAR : Agriculture, Alimentation, Forêt et Affaires Rurales

la soustraction : **8 762**
(niveau cours - **8 536**
élémentaire) **226**

Le tableau des effectifs cibles des opérateurs du MAA est époustouflant. Afficher -80 ETP pour l'ONF alors que la différence entre les deux plafonds est de 226 ETP est remarquable de transparence.

La direction de l'ONF nous a toujours affiché 145 ETP gelés en 2018. Cumulés avec les 80 affichés dans ce tableau, l'ONF a droit à un « ETP supprimé gratuit » pour atteindre cette différence de 226 !

Les mathématiques, ce n'est plus très limpide....



Les commentaires sont tout aussi ébourifants quand il est mentionné qu'en 2017 la masse salariale n'a pas suivi ce qui était « prévu » dans le contrat.

Le Contrat 2016-2020 (établi fin 2015) ne tient pas compte de décisions... prises après sa rédaction !



Il semble y avoir un peu d'anticipation des mesures salariales pour 2019. Il y a donc de l'amélioration par rapport au budget 2017.

Il n'est cependant pas fait mention des « économies » de trésorerie en 2018 engendrées par le report d'un an du troisième volet des mesures Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Cela devrait améliorer le résultat 2018, sauf si cette dépense prévisible et chif-

Mobilisation du 25 octobre

Le SNTF-UNSA fait partie de l'intersyndicale nationale. Chacune et chacun se mobilise à titre personnel et participe aux différentes actions de l'intersyndicale.

De la même façon, nous ne relayons pas systématiquement tous les appels nationaux à la grève hors ONF qui concernent également les personnels de l'ONF.



Les dernières informations issues du séminaire des cadres auront des **conséquences graves sur l'ONF tel qu'on le connaît aujourd'hui**.

Cela va aggraver le différend actuel de la FN-COFOR avec la DG ONF.

frable n'a pas été intégrée au budget prévisionnel...



Quand les engagements d'un contrat n'engagent pas leurs signataires, ce qui disparaît, c'est la confiance.

Quand l'Etat signe avec l'ONF et les Communes Forestières un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020, il y est bien précisé que les effectifs seront stabilisés. Nous ne sommes pas dupes du recrutement prévu de personnels de droit privé en lieu et place de personnels fonctionnaires.

Chaque personnel de l'ONF appréciera à sa juste mesure le niveau de confiance qui reste après de telles décisions.



La Direction de l'ONF a eu le mérite de communiquer sur ces décisions du gouvernement.

Nous noterons cependant que les ETP ont été traduits en « postes » dans le courriel transmis.

Soit les postes supprimés le sont tous à partir du 1^{er} janvier 2019 et ne concerneraient que des personnels à temps plein (s'ils ne sont pas vacants).

Soit il y a un bon gros mélange des unités utilisées et donc les stères et les mètres-cubes s'additionnent, comme les sapins et les chênes.

L'équipe du SNTF-UNSA

Le risque est énorme pour l'image de gestionnaire des espaces naturels forestiers publics et tout ce qui tourne autour de la biodiversité et de l'accueil du public.

Le virage d'une gestion centrée uniquement sur l'atteinte de l'équilibre financier de l'établissement remettra en cause la qualité des services rendus aux usagers de la forêt publique.



La mobilisation du 25 octobre est une occasion majeure pour alerter la société civile et faire pression sur les décideurs politiques. « **Qui ne dit mot consent** » : donc si vous êtes opposé à ce qui se met en place, il est urgent que chacun agisse.

Le SNTF-UNSA

Contrat de professionnalisation, BTS, licence : oui mais pour quoi faire ?

Depuis quelques années, un énorme effort de formation a été réalisé par l'ONF (enfin surtout par les équipes de terrain qui encadrent ces personnels).

Des classes spécifiques, réservées ONF ont même été créées en partenariat proche avec les centres de formation.

Nous sommes donc à la confluence de deux flux d'énergie considérables : les encadrants, tuteurs, les stagiaires, les institutions de formation et leurs équipes pédagogiques.

Oui mais voilà, en 2018 pas de concours externe et peu voire aucun recrutement sous contrat de droit privé (enfin pour les catégories concernées par ces formations).

2019 devrait être de la même veine (Cf. l'intervention d'un RH DT directement auprès d'apprentis).

Comité Action Publique 2022

Le Rapport du Comité Action Publique 2022 a fini par être rendu publique. Pour le mot clé « forêt », on peut lire en page 97 les éléments que nous reproduisons ci-contre.

Ce n'est qu'un rapport, pas une décision.

L'idée lancée peut faire son chemin, ou pas.

Elle peut expliquer en partie la réaction de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR). [Voir Info Adhérents SNTF-UNSA n°188.](#)

L'équipe du SNTF-UNSA



Et après 2019 ?

Si l'on en croit les bruits issus des toilettes (qui sont malheureusement historiquement justes en matière de suppression de postes) ce sera pire !



Alors que faut-il penser devant :

- tant d'énergie dépensée de la part des encadrants, des équipes pédagogiques, des stagiaires,
- tant d'espoirs placés dans l'ONF ou dans ces nouvelles recrues potentielles,
- l'engagement pris par l'ONF et si rapidement abandonnés (enfin, ça on peut en avoir l'habitude !).

Quel immense gâchis !!

L'équipe du SNTF-UNSA

► **envisager de nouveaux transferts de compétence, y compris de recentralisation si nécessaire.** L'objectif ici est de clarifier les responsabilités (et le financement) dans des domaines où elles sont trop partagées entre l'État et les collectivités territoriales, conduisant à une dilution de la prise de décision, néfaste pour l'utilisateur final et coûteuse in fine. Le Comité a notamment identifié les pistes suivantes :

- ...
 - *dans le domaine des forêts, responsabiliser les collectivités pour la gestion et le financement de l'ONF, dont elles n'assurent qu'un cinquième du coût de l'exploitation faite pour leur compte ;*
 - ...
-